



Bruxelles, le 22 juin 2015  
(OR. fr)

---

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2011/0901B (COD)**

---

---

10043/1/15  
REV 1

CODEC 896  
JUR 406  
COUR 24  
INST 206

#### **NOTE POINT "A"**

---

Origine: Secrétariat général du Conseil  
Destinataire: Conseil

---

Objet: Projet de position du Conseil en première lecture en vue de l'adoption d'un règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le protocole n° 3 sur le statut de la Cour de justice de l'Union européenne (première lecture)  
- Adoption  
a) de la position du Conseil  
b) de l'exposé des motifs du Conseil

---

1. Le 4 avril 2011, la Cour de justice a transmis au Conseil la demande de modifier le statut de la Cour <sup>1</sup>, fondée sur l'article 254, premier alinéa, l'article 281, deuxième alinéa du TFUE et l'article 106 bis, paragraphe 1 du CEEA.
2. La Commission a rendu son avis le 30 septembre 2011 <sup>2</sup>.
3. Le Parlement européen a adopté sa position en première lecture le 15 avril 2014 <sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> doc. 8787/11.  
<sup>2</sup> doc. 14769/11.  
<sup>3</sup> doc. 8509/14.

4. Lors de sa réunion du 17 juin 2015, le Comité des représentants permanents a confirmé son accord et a convenu qu'il conviendrait de suggérer au Conseil:

- d'adopter avec le vote contre de la délégation britannique et l'abstention des délégations belge et néerlandaise, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Conseil en première lecture figurant dans le document 9375/15 et l'exposé des motifs figurant dans le document 9375/15 ADD 1;
  - de décider d'inscrire au procès-verbal de cette session les déclarations de la Belgique et de l'Allemagne figurant à l'addendum à la présente note.
  - de prendre note de la déclaration de la Cour de Justice figurant à l'addendum à la présente note.
-